

VILLE D'EPERNON**(Eure-et-Loir)**8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 JUIN 2019**

FB/LN/LC/CJ n° 2019/04

Objet de la délibération :**DECLASSEMENT D'UN BIEN
IMMOBILIER CADASTRE
SECTION AD n° 246
ABRITANT LES LOCAUX DE
L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 04

Votants : 23

Date de la convocation :

11/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, MATHIAU Jacques, GAUTIER Martine, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absents : MARCHAND Jean-Paul, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Excusés : BREVIER Chantal, DAVID Guy, BOMMER Danièle pouvoir à Martine GAUTIER, DUCOUTUMANY Franck pouvoir à BEULE Simone, ROYNEL Eric pouvoir à POISSONNIER Philippe, QUAGLIARELLA Lydie pouvoir à BONVIN Béatrice.

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice



La commune d'Épernon est propriétaire d'un bien cadastré AD 246 d'une surface totale de 319.58 m² supportant un bien de 88.75 m² qui était utilisé pour la bibliothèque municipale. Depuis l'ouverture de la médiathèque, le 12 mars 2019, ce bien n'est plus affecté ni à un service public, ni à l'usage direct d'un service public. Par arrêté municipal du 5 juin 2019, il a été constaté sa désaffectation. Il y a lieu, désormais de procéder à son déclassement en vue de son incorporation dans le domaine privé de la commune.

VU l'article du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2241-1, L. 2122-21 ;

Vu l'article du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1, L2141-1 et L3221-1 ;

Vu la délibération du 11/05/2009, portant création d'une bibliothèque municipale ;

VU l'arrêté du 5 juin 2019 constatant la désaffectation d'un bien immobilier cadastré section AD n° 246 abritant les locaux de l'ancienne bibliothèque d'Épernon ;

CONSIDERANT que la sortie d'un bien du domaine public communal est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et, d'autre part, par une délibération de la commune constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

CONSIDERANT que consécutivement au déclassement de la bibliothèque l'ensemble du bâtiment relèvera du domaine privé de la commune.

Sur l'exposé présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, de ses membres présents ou représentés,

VOTANTS :	POUR :	ABSTENTION(S) :	CONTRE :
23	18		5

CONTRE :

MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, METRAL-CHARVET Denis.

PROCEDE au déclassement du bien abritant l'ancienne bibliothèque d'une surface de 88.75 m² au sein d'un bâtiment cadastré AD n° 246 d'une superficie totale de 319.58 m² pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune,
CONFERE à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour signer les documents afférents, nécessaires au déclassement du bâtiment.

Fait et Délibéré à Epernon, le 17 juin 2019



Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190617-2019_06_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019
Affichage : 19/06/2019

